

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

21 MARS 2022

N° 2022-04-04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du onze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de déléqués

En exercice: 27 Présents (mini 9): 15

Nombre de voix

En exercice: 36 Présentes: 18

Exprimées par pouvoirs : 11 Total (mini 19): 29

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)

Didier-Claude BLANC

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix chacun)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

12 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL

Délégué·es excusé·es ayant donné pouvoir :

Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Jean-Christophe CAMP à Philippe CAHN, Robert GARCIN à Gilles CREMILLIEUX, Agnès ROSSI à Corinne MOULIN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-François PERILHOU à Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX à Christelle RUYSSCHAERT

Délégué·es excusé·es

Claude AURIAS, Laurent CHAREYRE, Marlène MOURIER, Gérard TENOUX

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures. Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.









575 route de Nyons * 26510 * SAHUNE * Tel. : 04 75 26 79 05 * ambp@baronnies-provencales.fr * www.baronnies-prov





Objet : Mission développement territorial - Ouverture de poste d'attaché principal

Rapport:

La Présidente expose,

Un poste de chargé de mission agriculture a été créé à l'occasion de la naissance du syndicat mixte de gestion du Parc par la délibération 2016-01-10 du 15 mars 2016. Compte tenu des dispositifs dans lesquels s'est engagé le Parc depuis lors (Programme Agro-Environnemental et Climatique et Plan Pastoral de Territoire notamment), un nouveau poste de chargé de mission agriculture et pastoralisme a été créé, en complément, par délibération n°2018-03-07 en date du 22 Mars 2018. Ce recrutement a généré une évolution du poste initial de chargé de mission agriculture vers une dimension plus transversale de chargée de mission développement territorial.

Aujourd'hui, ce poste est également devenu le poste référent (encadrement technique) de la chargée de projet alimentation. Cette fonction de pilotage sur la thématique alimentation confère à la fonction de chargé de mission développement territorial une responsabilité nouvelle qui justifie la création d'un poste d'attaché principal. Cette fonction de référence pourra être étendue à d'autres thématiques (par exemple la question du loup qui représente la moitié du plan de charge ou celle, pour l'heure en sommeil, de la biodiversité domestique...) sans générer de nouvelles évolutions de grade.

Cette possibilité de reconnaissance de ces nouvelles responsabilités a été rendue possible par la réussite à l'examen professionnel d'attaché principal de Gwennaëlle Pariset qui sera affectée sur ce poste, en tant que chargée de mission développement territorial.

Délibération

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L5222-23 et suivants ;
- Considérant la charte et plus spécifiquement son orientation II.1.3 visant à "Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale" dans laquelle s'inscrit le pilotage du Projet Alimentaire Territorial

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, de Décide créer un emploi d'attaché principal à temps complet, pour exercer les fonctions de "chargé e de mission développement territorial".

Et ce à compter du 21 mars 2022.

que l'emploi sera pourvu par avancement de grade. Dit

que les crédits seront inscrits au budget. **Précise**

qu'à la date de nomination de l'agent sur cet emploi, celui qu'elle occupait Dit précédemment, à savoir un emploi permanent d'attaché à temps complet, sera supprimé.

la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet Autorise

> Pour extrait certifié conforme Aux jour et an susdits

La Présidente Nicole PELOUX